



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélico) :

SAF Huez

Fixe : 04.76.80.65.49

Portable : 06,08,30,38,90

REFUGES +caf +std

Objet du survol : préciser le type de matériel ou le nombre de personnes transportées	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (nb rotation)	Transport de personnes (nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
ravitaillement ref	24/03/2016	carriere	aigle	5	1	6
ref+ 2 std	24 03 16	carriere	adele planchard	6	1	7
ravitaillement ref	24 03 16	berarde	promontoire	4	1	5
ravitaillement ref	24 03 16	berarde	chatteleret	2	1	3
ravitaillement ref dont 1 caf	24 03 16	champhorent	lavey	2	1	3
ravitaillement ref	24 03 16	st christophe	la selle	2		2

Précisions sur le plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :
personnel +material en cabine pour reprise finitions descente a pied

Description de l' aéronef (type / couleur / immatriculation) :
ECUREUIL NOIR F-GSDG

Nom du pilote : sarret gilles

A Huez 14 03 16

Autorisation accordée n° 086/2016

Conditions particulières :

- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

Le Directeur Adjoint,

A Gap, le 16/03/16

Le Directeur-adjoint,

Thierry DURAND

Copie au secteur de : Briançonnais

Préconisations du Parc national :

Rester dans l'axe des vallées lors des approches des DZ et entre DZ et refuges. Ne pas survoler la zone sensible située entre la combe de l'Homme, La Croupe, Casse Rousse et départ du sentier du refuge de l'Aigle (nidification couple aigles royaux)

cf carte ci-jointe

A BRIANCON , le 16/03/16

Secteur à éviter lors des héliportages (nidification aigles royaux) - 17 MARS 2016

